

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 2223

présenté par

M. Bompard, M. Caron, M. Davi, Mme Amiot, M. Sala, Mme Obono et M. Bex

ARTICLE 2

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« peuvent se voir appliquer par l'autorité administrative »,

le mot :

« encourent »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement vise à rendre effective la sanction administrative en matière de non-respect des objectifs en matière d'emploi des seniors.